

Mairie - 18130 DUN SUR AURON
☎ 02.48.59.16.32
Fax 02.48.59.17.22

Date de Convocation : 7 avril 2016

Date d'affichage : 15 avril 2016

Nombre de membres	
En exercice	35
Présents	29
Votants	33

L'an deux mil seize, le quatorze avril à dix neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni, salle de réunions de Senneçay, sous la présidence de Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente de la Communauté de Communes le Dunois.

PRESENTS :

Mr Jean-Michel BERTAUX. Mmes Marie-Claire BRANSARD. Sylvie BOGUSLAWSKI. Mr Patrick de BRUNIER. Mmes Simone CARRÉ. Christine CARTIER. Mrs Jean-Marc CHANTEREAU. Xavier CREPIN. Jean-Marie DELEUZE. Mrs Claude DESOBLIN. Bertrand de GANAY. Hubert de GANAY. Mme Laurence JANVIER. Mrs Pierre de JOUVENCEL. Jean-Pierre LARDY. Michel LETROU. Mmes Danièle MARTINEZ. Joëlle MATHIEU. Angélique MINA. Mrs Yves PETIT. Bertrand PHILIPPON. René RASLE. Mme Marie-Pierre RICHER. Mr Gérard ROUZEAU. Mme Elodie TERRASSON. Mrs Pierre THIGOULET. Guy VANDECASTEELE. Guy VILLAUDY. Mme Céline VINADELLE.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mrs Gaël BELLEUT. Jean-Michel BERTAUX. Louis COSYNS. Mme Christelle DELOUCHE. Mrs Michel MORIN. Philippe PIET. Julien VIGOT.

POUVOIRS :

ont donné pouvoir :

Mr Gaël BELLEUT à Mme Céline VINADELLE.

Mr Louis COSYNS à Mme Marie-Pierre RICHER.

Mme Christelle DELOUCHE à Mme Simone CARRÉ.

Mr Julien VIGOT à Mme Elodie TERRASSON.

SECRÉTAIRE : Mr Pierre de JOUVENCEL

Le quorum étant atteint, Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, remercie les délégués présents et déclare la séance ouverte

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame Marie-Pierre RICHER, remercie Messieurs Gérard ROUZEAU et Jean-Marc CHANTEREAU, délégués de Senneçay ainsi que l'ensemble des membres du Conseil Municipal d'accueillir le Conseil Communautaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2016

Le compte rendu de la séance du Conseil de Communauté du 25 février 2016 transmis à l'ensemble des membres est adopté à l'unanimité des présents.

↳ *Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, propose aux membres présents que la présidence de séance pour l'approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs soit assurée par Monsieur Guy VANDECASTEELE, Vice-président.*

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DEFINITIF 2015 DU RECEVEUR

Monsieur Guy VANDECASTEELE, Vice-président, expose :

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion définitif dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUDGET PRINCIPAL APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Madame Marie-Pierre RICHER quitte la séance,

Monsieur Guy VANDECASTEELE, Vice-président, rapporte :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-2, L.2121-29, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, et R.2342-1 à D.2342-12,

Vu le Compte de Gestion du Receveur de Dun sur Auron,

Le Conseil Communautaire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Madame Marie-Pierre RICHER, présidente, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		391 091,41		309 218,11		700 309,52
Opération de l'exercice	1 215 125,58	1 167 623,05	1 067 340,92	524 911,18	2 282 466,50	1 692 534,23
TOTAUX	1 215 125,58	1 558 714,46	1 067 340,92	834 129,29	2 282 466,50	2 392 843,75
Résultats de clôture		343 588,88	233 211,63			110 377,25
Restes à réaliser			268 922,00	317 074,00	268 922,00	317 074,00
TOTAUX CUMULES	1 215 125,58	1 558 714,46	1 336 262,92	1 151 203,29	2 551 388,50	2 709 917,75
Résultats définitifs		343 588,88	185 059,63			158 529,25

- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**BUDGET ANNEXE « Ordures Ménagères-Déchetterie »
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DEFINITIF 2015
DU RECEVEUR**

Monsieur Pierre de JOUVENCEL, Vice-président, expose :

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire :

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion définitif dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**BUDGET ANNEXE « Ordures Ménagères-Déchetterie »
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Madame Marie-Pierre RICHER quitte la séance,

Monsieur Pierre de JOUVENCEL, Vice-président, rapporte :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-2, L.2121-29, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, et R.2342-1 à D.2342-12,

Vu le Compte de Gestion du Receveur de Dun sur Auron,

Le Conseil Communautaire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Madame Marie-Pierre RICHER, présidente, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		150 119,62		10 945,93	0,00	110 262,91
Opération de l'exercice	788 274,59	908 292,74	22 391,02	16 734,13	810 665,61	925 026,87
TOTAUX	788 274,59	1 058 412,36	22 391,02	27 680,06	810 665,61	1 086 092,42
Résultats de clôture		270 137,77		5 289,04		275 426,81
Restes à réaliser			12 000,00		12 000,00	
TOTAUX CUMULES	788 274,59	1 058 412,36	34 391,02	27 680,06	822 665,61	1 086 092,42
Résultats définitifs		270 137,77	6 710,96			263 426,81

- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Suite aux différentes précisions apportées par Monsieur Pierre de JOUVENCEL,

↳ **Madame Joëlle MATHIEU** demande si les 12 000,00 € de dépenses inscrits en reste à réaliser sont prévus pour le paiement des barrières installées dernièrement à la déchetterie ou pour d'autres travaux de sécurisation.

↳ **Monsieur Pierre de JOUVENCEL** précise qu'il s'agit bien de la mise en place des barrières et que cette somme inscrite en "reste à réaliser" a permis de régler la facture correspondante reçue fin décembre 2015 ainsi que quelques conteneurs.

↳ **Madame Joëlle MATHIEU** indique que l'aménagement n'est pas adapté pour les personnes âgées. Qu'il existe des mécanismes pour faciliter l'accès et que certaines déchetteries disposent de ce système.

↳ **Monsieur Pierre de JOUVENCEL** précise que la norme est de 1 m 10 mais qu'il ne manquera pas de se renseigner.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUDGET ANNEXE "Atelier Relais" APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DEFINITIF 2015 DU RECEVEUR

Monsieur Hubert de GANAY, Vice-président, expose :

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion définitif dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

<p style="text-align: center;">BUDGET ANNEXE "Atelier Relais" APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015</p>
--

Madame Marie-Pierre RICHER quitte la séance,

Monsieur Hubert de GANAY, Vice-président, rapporte :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-2, L.2121-29, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, et R.2342-1 à D.2342-12,

Vu le Compte de Gestion du Receveur de Dun sur Auron,

Le Conseil Communautaire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Madame Marie-Pierre RICHER, présidente, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		27 416,39		34,24		27 450,63
Opération de l'exercice	486 306,38	489 504,45	480 837,30	475 039,14	967 143,68	964 543,59
TOTAUX	486 306,38	516 920,84	480 837,30	475 073,38	967 143,68	991 994,22
Résultats de clôture		30 614,46	5 763,92			24 850,54
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	486 306,38	516 920,84	480 837,30	475 073,38	967 143,68	991 994,22
Résultats définitifs		30 614,46	5 763,92			24 850,54

- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

↳ *Monsieur Guy VANDECASTEELE* indique à *Madame Marie-Pierre RICHER* que l'année 2015 est considérée close, avec l'approbation de l'ensemble des comptes administratifs.

↳ *Madame Marie-Pierre RICHER* remercie les délégués présents pour la confiance accordée aux membres de l'exécutif. Elle adresse également ses remerciements au personnel administratif qui nous accompagne tout au long de l'année et porte les projets.

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, reprend la présidence de séance.

19 h 30 : Arrivée de *Monsieur Jean-Michel BERTAUX*.

BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2015

Monsieur Guy VANDECASTEELE, Vice-président, donne lecture des résultats de clôture et propose les affectations conformément au tableau ci-dessous :

Résultat global de la section de fonctionnement 2015	+ 343 588.88
Solde d'exécution de la section d'investissement 2015	- 233 211.63
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2015	48 152.00
Besoin de financement de la section d'investissement	185 059.63
Couverture du besoin de financement 2015 (compte 1068)	185 059.63
Report en section de fonctionnement recettes (compte 002)	158 529.25

Je vous propose, après en avoir délibéré, de bien vouloir vous prononcer sur cette affectation.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VOTE DES TAUX 2016

Monsieur Guy VANDECASTEELE, Vice-président, s'exprime en ces termes :

Il y a lieu de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales,

Conformément à l'avis de la commission des finances en date du 21 mars 2016,

Considérant les bases notifiées par l'administration des services fiscaux pour les quatre taxes suivantes :
Taxe d'Habitation, Taxe Foncière, Taxe Foncière Non Bâtie, Cotisation Foncière des Entreprises,

Je vous propose, après en avoir délibéré, de voter les différents taux comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

TAXES	VOTE DES TAUX 2016		
	BASES PREVISIONNELLES	TAUX VOTES	PRODUIT FISCAL PREVISIONNEL
HABITATION	7 070 000	5.67	400 869
FONCIERE (BÂTI)	5 163 000	4,25	219 428
FONCIERE NON BÂTI	1 107 000	8.13	89 999
COTIS. FONCIERE DES ENTREPRISES	825 100	6.89	56 849
PRODUIT FISCAL ATTENDU DES TAXES ADDITIONNELLES			767 145
PRODUIT DE LA C.V.A.E (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)			28 524
TOTAL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES			22 535
PRELEVEMENT GIR (Garantie Individuelle de Ressources)			- 114 055
PRODUIT NECESSAIRE A L'EQUILIBRE DU BUDGET			704 149

↳ **Madame Joëlle MATHIEU** demande si une augmentation des taux est envisagée notamment pour la réalisation de la fibre optique ?

↳ **Monsieur Guy VANDECASTEELE** indique que les taux seront maintenus pour l'année 2016.

En ce qui concerne le syndicat Touraine Cher Numérique, il précise que la collectivité acquittera au cours de l'année sa contribution en contrepartie de l'adhésion au dit syndicat. Il précise qu'en matière de prévisions budgétaires, la dépense 2015 a été reportée en "restes à réaliser", que des crédits complémentaires ont été budgétés au titre de l'année 2016.

↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** explique que le comité syndical (EPCI - Région - Départements) s'est réuni ce jour et précise que les projets sont au "point mort". Une réflexion est entreprise sur le regroupement de quatre départements : CHER - INDRE - INDRE ET LOIRE et LOIR ET CHER. Ce nouveau regroupement générerait un nombre de prises en fibre optique beaucoup plus important. Une réflexion sera entreprise sur le mode d'exploitation (affermage ou concession). Une nouvelle rencontre est prévue entre les représentants de la Région et les Présidents de Départements. Compte-tenu de ces nouvelles orientations, le déploiement de la fibre risque d'être retardé de plusieurs mois sur le Cher.

↳ **Monsieur Jean-Pierre LARDY** indique qu'il faut percevoir cela comme un challenge intéressant pour que des opérateurs soumissionnent sur le territoire.

↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** explique qu'au niveau de la Touraine 100 % des EPCI ont adhéré alors que les travaux n'ont pas débuté. Dans le département du Cher seuls 50 % des EPCI ont adhéré mais les travaux ont démarré sur deux collectivités. Elle indique que d'autres informations seront communiquées lors du prochain conseil communautaire, le prochain comité syndical étant fixé au mois de juin.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DUREE D'AMORTISSEMENT DU CHENIL

Monsieur Guy VANDECASTEELE, Vice-président, expose :

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, les bâtiments publics mis à disposition d'un EPCI, d'une population de plus de 3500 habitants, sont soumis à l'amortissement.

Depuis la création de l'EPCI au 1^{er} janvier 2001, le chenil transféré par la Commune de Dun sur Auron n'a pas été amorti.

Conformément au procès-verbal de mise à disposition entre la Commune de Dun sur Auron et la Communauté de Communes le Dunois relatif à ce bâtiment et à la demande des services de la Direction Départementale des Finances Publiques,

Je vous propose, après en avoir délibéré :

↳ d'amortir, à compter du 1^{er} janvier 2016, ce bâtiment pour un montant de 1 823.29 €, article 21738.

↳ de fixer la durée d'amortissement à un an.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES TERRITOIRES DU CHER (AD2T)

Monsieur Guy VANDECASTEELE, Vice-président, expose :

Afin de poursuivre notre partenariat, je vous propose, après en avoir délibéré :

- de renouveler l'adhésion de la collectivité auprès de l'Agence de Développement du Tourisme et des Territoires du Cher.
- de s'acquitter de la cotisation 2016 s'élevant 0.12 € par habitant.
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tous les documents en ce sens.

↳ *Monsieur Guy VANDECASTEELE précise que la collectivité renouvelle son adhésion mais attend de cet organisme un accompagnement dynamique.*

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2016

Monsieur Guy VANDECASTEELE, Vice-président, expose :

Après avis de la commission des finances en date du 21 mars 2016,

Le budget primitif 2016 s'équilibre en dépenses et en recettes à **1 305 957.00 €** pour la section de fonctionnement et à **734 374.00 €** pour la section d'investissement.

Après lecture et explication du projet de budget primitif,

Je vous propose, après en avoir délibéré, d'adopter le budget primitif 2016 :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement dépenses et recettes,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement dépenses et recettes avec définition des opérations détaillées en vue d'ensemble,
- avec reprise des résultats.

↳ *Monsieur Guy VANDECASTEELE apporte quelques précisions :*

- * *La dotation globale de fonctionnement a subi une baisse de 16 % par rapport à 2015*
- * *Une inscription au budget pour des reprises de provisions afin de solder un sinistre de dégradations dans les locaux de l'école maternelle de Dun sur Auron (malgré le jugement du tribunal, le préjudice subi ne sera jamais remboursé).*

* *Au niveau de l'emprunt : la réalisation pourrait être partielle pour le financement de la réhabilitation du bassin d'apprentissage de natation.*

* *Les principaux investissements : la fin des travaux du bassin d'apprentissage de natation, les dépenses liées à l'avancement des travaux de Touraine Cher Numérique, l'étude de la chaufferie bois et également quelques dépenses imprévues.*

↳ *Monsieur Claude DESOBLIN demande des explications sur les charges de personnel notamment s'il s'agit de la prise en charge du poste de Directeur.*

↳ *Monsieur Guy VANDECASTEELE indique que ce poste a été budgété mais que sont pris en compte également des retards de remboursements de salaires suite aux mises à disposition du personnel. Il conclut ses explications en indiquant qu'aucune opération lourde n'est inscrite pour l'année en cours, que la collectivité assurera la gestion des opérations débutées. Qu'il y a lieu de noter que le budget est un acte de prévision.*

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUDGET ANNEXE « Ordures Ménagères-Déchetterie » AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2015

Monsieur Pierre de JOUVENCEL, Vice-président, donne lecture des résultats de clôture et propose les affectations conformément au tableau ci-dessous :

Résultat global de la section de fonctionnement 2015	270 137.77
Solde d'exécution de la section d'investissement 2015	5 289.04
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2015	- 12 000.00
Besoin de financement de la section d'investissement	- 6 710.96
Couverture du besoin de financement 2015 (compte 1068)	6 710.96
Report en section de fonctionnement recettes (compte 002)	263 426.81

Je vous propose, après en avoir délibéré, de bien vouloir vous prononcer sur cette affectation.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DURÉE D'AMORTISSEMENT DE LA DÉCHETTERIE

Monsieur Pierre de JOUVENCEL, Vice-président, expose :

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4, les bâtiments publics mis à disposition d'un EPCI, d'une population de plus de 3500 habitants, sont soumis à l'amortissement.

Depuis l'exercice de la compétence "Collecte et traitement des déchets ménagers" au 1er janvier 2003, la déchetterie transférée par la Commune de Dun sur Auron n'a pas été amortie.

Conformément au procès-verbal de mise à disposition entre la Commune de Dun sur Auron et la Communauté de Communes le Dunois relatif à ce bâtiment et à la demande des services de la Direction Départementale des Finances Publiques,

Je vous propose, après en avoir délibéré :

→ d'amortir, à compter du 1er janvier 2016, ce bâtiment conformément au montant inscrit à l'inventaire au 31 décembre 2015.

- Article 21731 : Biens mis à disposition = 166 025.21 €

→ de fixer la durée d'amortissement de ce bien à 30 ans.

→ de compenser :

- au titre de l'année 2016, les amortissements des années 2004 à 2015.

Article	Montant	Durée	Annuité	2016
21731	166 025.21	30	5 534.17 €	2004-2015 66 410.04 €

→ de poursuivre annuellement l'amortissement sur la durée restante.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2016, en section investissement :

Dépenses : article 1068

Recettes : article 281731

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

<p style="text-align: center;">VOTE DU BUDGET ANNEXE 2016 « Ordures Ménagères-Déchetterie »</p>

Monsieur Pierre de JOUVENCEL, Vice-président, expose :

Après avis de la commission des finances en date du 21 mars 2016,

Le budget primitif 2016 s'équilibre en dépenses et en recettes **1 047 894.00 €** pour la section de fonctionnement et à **104 721.00 €** pour la section d'investissement.

Après lecture et explication du projet de budget primitif,

Je vous propose, après en avoir délibéré, d'adopter le budget primitif 2016 :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement dépenses et recettes,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement dépenses et recettes avec définition des opérations détaillées en vue d'ensemble,
- avec reprise des résultats.

↳ **Monsieur Pierre de JOUVENCEL** apporte quelques précisions :

* Un montant relativement important a été budgété au niveau des non valeurs à la demande des services de la Direction des Finances Publiques. Un état par commune sera demandé et transmis dans chaque collectivité respective.

↳ **Madame Sylvie BOGUSLAWSKI** demande à quelle date remonte l'ensemble des pertes ? elle estime que ces dernières sont très importantes et en augmentation chaque année.

↳ **Monsieur Pierre de JOUVENCEL** précise que sur cet état demeurent d'anciennes redevances.

↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** indique que régulièrement des créances sont annulées et inscrites en "créances éteintes" à la demande des services du Trésor public. Elle précise que ces situations se multiplient de plus en plus mais que la collectivité ne dispose d'aucun moyen d'agir.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUDGET ANNEXE « Atelier Relais » AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2015

Monsieur Hubert de GANAY, Vice-président, donne lecture des résultats de clôture et propose les affectations conformément au tableau ci-dessous :

Résultat global de la section de fonctionnement 2015	+ 30 614.46
Solde d'exécution de la section d'investissement 2015	- 5 763.92
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2015	0
Besoin de financement de la section d'investissement	5 763.92
Couverture du besoin de financement 2015 (compte 1068)	5 763.92
Report en section de fonctionnement recettes (compte 002)	24 850.54

Je vous propose, après en avoir délibéré, de bien vouloir vous prononcer sur cette affectation.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VOTE DU BUDGET ANNEXE 2016 « Atelier Relais »

Monsieur Hubert de GANAY, Vice-président, expose :

Après avis de la commission des finances en date du 21 mars 2016,

Le budget primitif 2016 s'équilibre en dépenses et en recettes à **88 639.00 €** pour la section de fonctionnement et à **69 494.00 €** pour la section d'investissement.

Après lecture et explication du projet de budget primitif,

Je vous propose, après en avoir délibéré, d'adopter le budget primitif 2016 :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement dépenses et recettes,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement dépenses et recettes avec définition des opérations détaillées en vue d'ensemble,
- avec reprise des résultats.

↳ **Monsieur Hubert de GANAY** apporte quelques précisions :

* Au niveau de la section d'investissement : les principales écritures concernent l'opération d'extension et de viabilisation de la zone artisanale et s'inscrivent en "écriture d'ordre budgétaire"

* Au niveau de la section de fonctionnement : sont imputées principalement les dépenses liées à l'atelier relais et quelques écritures afférentes à l'opération d'extension et de viabilisation de la zone artisanale. En recettes de fonctionnement sont budgétées les ventes de terrains et également le versement de la subvention (seconde tranche) du Conseil Départemental à hauteur de 27 000.00 €.

↳ **Monsieur Hubert de GANAY** indique que des travaux de point à temps seront réalisés en zone artisanale.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Avant d'aborder les différentes questions diverses, Madame Marie-Pierre RICHER demande qu'une minute de silence soit respectée à la mémoire de Monsieur Philippe de BONNEVAL, ancien Maire de Thaumiers. Elle rappelle que Monsieur Philippe de BONNEVAL a siégé quelques mois à la communauté de communes et qu'il a été un moteur pour l'intégration des communes de Bannegon, Le Pondy et Thaumiers au sein du Dunois.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ **Bennes à verre** :

↳ **Monsieur Guy VILAUDY** demande où en est la procédure, suite au dommage causé par la société de collecte ?

↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** indique que deux bennes enterrées ont été endommagées une à Dun sur Auron et une à Saint-Germain des Bois mais qu'il n'est pas possible de les retirer de l'espace public car une procédure d'expertise est en cours avec l'assurance du prestataire. Ces dernières seront remplacées par des bennes hors sol.

⇒ **Diagnostic amiante dans les écoles :**

↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** indique qu'à la demande des services de l'Education Nationale, un diagnostic amiante doit être réalisé dans toutes les écoles. Elle informe les maires que le Cabinet CESAM a été retenu et qu'un rendez-vous sera programmé. En fonction des résultats, la collectivité pourrait être amenée à effectuer des travaux.

⇒ **Modifications des statuts :**

↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** précise que les statuts doivent être revus et l'intérêt communautaire redéfini.

↳ **Compétences obligatoires :**

- L'aménagement de l'espace.
- Le développement économique.
- La collecte et le traitement de déchets ménagers et déchets assimilés (**ex-compétence optionnelle**).
- L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (**ex-compétence optionnelle**).
- Le PLUI : une décision devra être entérinée avant le 27 mars 2017, s'il n'est pas retenu par les élus.

↳ **Compétences optionnelles** : leur nombre passe de six à neuf avec obligation d'en retenir trois minimum.

Pour information :

- La compétence création, aménagement et entretien de la voirie telle qu'elle est définie actuellement n'est plus conforme avec la loi.

Si la compétence "périscolaire" était retenue, cette dernière entrerait dans le groupe de compétences "action sociale".

Avant de conclure, Madame Marie Pierre RICHER rappelle aux Maires, l'importance de la réunion prévue mi-mai pour débattre des nouveaux statuts.

⇒ **Visite du centre de tri "L'ECHALIER" de Clermont-Ferrand :**

Sur proposition de la société NCI (société qui assure la collecte des sacs jaunes) un certain nombre d'élus se sont rendus à Clermont-Ferrand au centre de tri "l'Echalier".

Avant de clore la séance et en lien avec cette visite, Madame la Présidente propose au membres présents de prendre connaissance du film intitulé "COMMENT LES DECHETS MENAGERS SONT TRIÉS ?".

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

**La Présidente,
Marie-Pierre RICHER.**

**Le Secrétaire,
Pierre de JOUVENCEL.**